Collectif économiste pour l'action politique

2003/05 Dossier Investissement public et PSC - fiche de synthèse

Le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) remis en cause pour assurer la défense de l'Europe ?

Dans une dépêche AFP du 19 mai 2003, la Ministre de la Défense indique que la France, l'Allemagne et l'Italie sont favorables à une déduction d'une partie des dépenses militaires au calcul du déficit budgétaire dans le cadre du Pacte de stabilité liant les pays de la zone euro. Dans une intervention sur Europe 1 en septembre 2002, elle avait déjà justifié cette proposition par la fragilisation de l'Europe sur le plan de sa défense découlant de la réduction des investissements militaires réalisés par nos partenaires européens. Cette réduction serait la conséquence indirecte des contraintes budgétaires imposées par le PSC.

S'il est exact que nos partenaires européens ont plus réduit leurs dépenses militaires que la France (Cf. Fiche n°3), il est en revanche faux de croire que cette seule réduction serait à l'origine de la supposée fragilisation de l'Europe sur le plan de sa Défense. En effet, c'est bien plus le manque de coordination et d'efficacité sur le plan économique qui nuit à notre continent : un euro dépensé par les Américains achète de 4 à 6 fois plus d'output en matière militaire qu'un euro dépensé par les Européens (Cf. Fiche n°3). Dès lors, plutôt que continuer à raisonner sur le plan national, en étant contraint de proposer une modification du PSC pour pouvoir réaliser les investissements militaires nécessaires, il conviendrait de mettre en place une politique européenne qui, à niveau de dépenses égales, serait bien plus efficace.

Par ailleurs, la Ministre de la Défense faisait référence aux seules dépenses d'investissement. Or cette notion est délicate (Cf. Fiche n°1) et peut conduire à des choix arbitraires : en effet, la valeur d'un porte avion (dépense d'investissement) qu'aucun militaire (sa solde relève des dépenses de fonctionnement) ne serait en mesure de faire fonctionner est nulle. Dès lors, on peut considérer qu'il n'y a pas de dépenses d'investissement sans dépenses de fonctionnement. Notons de plus que les dépenses dites d'investissement ne représentent aujourd'hui qu'une très faible partie des dépenses publiques (Cf. Fiche n°2), donc du déficit encadré par le PSC.

Enfin et surtout, le PSC a été adopté car il faut que les dettes publiques accumulées par les pays soient « soutenables » : c'est-à-dire qu'il ne faut pas que la dette augmente plus vite que la richesse fabriquée dans le pays , ce qui risquerait de bloquer le développement économique (Cf. Fiche n°4). Aussi, la remise en cause de ce principe hypothèque largement l'avenir des retraites, des prestations sociales, etc. de notre pays. .

Plusieurs facteurs plaident en faveur du maintien des dépenses d'investissement militaires pour l'évaluation du PSC :

- i. la distinction dépenses d'investissements / dépenses de fonctionnements n'est aps pertinente en matière de bien public. Dès lors, décider des dépenses qui seraient exclues du champ du PSC équivaut à un choix quasi arbitraire, difficile à justifier sur le plan économique.
- ii. le déficit public, qui est justement encadré par le Pacte de Stabilité et de Croissance, est supposé financer les investissements de la nation. Dès lors, exclure les dépenses d'investissement en matière militaire revient à remettre en cause le principe même du PSC.
- iii. le Pacte de Stabilité et de croissance répond à d'autres nécessités économiques(fiche 4) : la volonté de ne pas faire peser sur les générations futures le poids de la dette publique actuelle, la nécessité de financer les dépenses de retraites et de santé à moyen terme, retrouver des marges pour utiliser la politique budgétaire à des fins conjoncturels.